VOL. XLV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 16 FEVRIER 1916 — No. 16

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
...UN
IMPR...

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

LE SENAT FRANÇAIS AU SENAT CANADIEN

Voici le cablogramme que le sénat français a adressé au sénat canadien à l'occasion de l'incendie d'Ottawa :

"Le Sénat français, profondément affligé de la catastrophe qui vient de frapper si douloureusement le Parlement du Canada dans ses membres, dans ses édifices et dans ses trésors historiques, vous exprime sa sincère sympathie et s'incline devant la mémoire des fils du Canada tombés sur le sol de France pour la défense de la civilisation et de la liberté."

Le Sénat français a fait là un acte délicat, auquel tout le Canada sera sensible. La France est bien toujours la terre de la haute courtoisie et des réconfortantes paroles.

LE SUFFRAGE FEMININ

Nous lisons dans les *Cloches de Saint-Boniface* :

"Le 27 janvier l'Assemblée Législative du Manitoba a adopté au milieu d'un grand enthousiasme le projet de loi accordant aux femmes le droit de suffrage et l'éligibilité aux fonctions civiles, y compris celles de député et de ministre. Seul M. Joseph Hamelin, député de Sainte-Rose, a exprimé des doutes sur la sagesse de cette mesure.

"Comme nous sommes en présence d'un fait accompli, nous ne récriminerons pas. Puisque l'exercice du suffrage est étendu aux femmes, *il faudra que celles-ci se fassent inscrire sur les listes électorales, afin de pouvoir déposer leur bulletin dans l'urne le jour où les hommes auront besoin de leur concours pour la défense des causes sacrées, sans cesse remises en question et traînées dans le domaine politique.*"

C'est nous qui soulignons. Et nous soulignons pour dire: Très bien !

CONTRE L'ABOLITION DU BILINGUISME

L'ordre des *Hibernians*, société irlandaise catholique, s'est prononcé, dans son assemblée de lundi, à Winnipeg, contre l'abolition du bilinguisme.

L'ordre voit avec raison dans l'abolition du bilinguisme un coup porté non-seulement aux langues mais au catholicisme en Amérique.

L'assemblée de mercredi dernier

Il convient de dire très peu de chose de l'assemblée qui a eu lieu mercredi dernier à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface. L'essentiel, c'est qu'elle a montré, de façon, à ne pas s'y tromper, que l'union est possible parmi nous, et que cette union est en voie de s'accomplir effectivement

L'assemblée a été présidée par M. le Dr Lachance, ancien maire de Saint-Boniface. Les orateurs furent l'honorable Joseph Bernier, M. A. Talbot, M.P.P., député de LaVérendrye, M. H. Lacerte, M. J. B. Lauzon, ex-M.P.P., M. Joseph Clément, M. Colon, M. J. A. Beaupré, M. Potvin, M. L. P. Roy et M. H. Chevrier.

Un comité chargé de surveiller la législation et appelé *Comité de Vigilance* a été nommé. Il comprend nos six députés à la législature: MM. A. Préfontaine, A. Bénard, P. A. Talbot, J. Hamelin, J. Parent et P. Dumas; l'honorable Joseph Bernier, M. le Dr Lachance, ... Horace Chevrier, M. J. B. Lauzon, M. le Dr Benoit, M. Colon, M. P. Roy, M. H. Lacerte, M. J. E. Fontaine, M. Noël Bernier, M. Edmond Beaudry, M. J. A. Beaupré, M. le docteur Laurendeau, proposeur de la résolution, et M. J. P. Tremblay, secondeur.

On remarquera que les membres de ce comité sont tous, à part les députés, des citoyens qui résident soit dans Saint-Boniface, soit dans Winnipeg; le proposeur et le secondeur de la motion ont sans doute confiné leur liste à un groupe qui était sur place dans la pensée que ce groupe pourra suivre plus efficacement les projets de loi qui sont présentés à la législature.

Le comité se réunira demain et s'adjoindra des membres de la campagne.

S'il y a lieu d'organiser les paroisses françaises, les électeurs des paroisses auront leur ample part de travail et de responsabilité; ils devront, par conséquent, siéger en grand nombre dans les divers comités qui ne manqueront pas de se former.

A L'ALLIANCE FRANCAISE

Ce fut une belle et noble conférence que celle qui nous fut donnée par le révérend Père Blain, S.J., à l'Alliance Française jeudi soir. Le distingué Jésuite avait pris pour sujet: *Pasteur, l'Homme et le Savant.* Il passa en revue la vie de ce très illustre Français. Pasteur fut un homme d'études et un homme de cœur; il fut un homme de science et un homme de foi. L'on conçoit qu'une telle figure ait séduit un homme comme le Père Blain.

L'orateur décrivit dans Pasteur le chimiste travaillant avec ardeur dans son laboratoire; l'expérimentateur parlant devant les congrès; le chrétien illuminant son labeur avec le flambeau des vérités divines; l'homme d'intérieur, bon et tendre pour son épouse et sa famille.

L'auditoire était très nombreux et a suivi le conférencier avec une satisfaction marquée. M. le professeur Osborne, qui présidait, a chaleureusement félicité le révérend Père Blain; et M. Horace Chevrier, se faisant l'interprête de tous, l'a à son tour remercié en termes chaleureux.

La prochaine conférence de l'Alliance Française sera donnée par M. Colon. Elle aura pour titre : *Figures du siècle de Louis XIV.*

" LE DEVOIR DE L'HEURE "

(*Free Press* d'Ottawa)

Les critiques de l'Ontario, au lieu de s'acharner à la province de Québec en lui reprochant sa faible participation à la guerre, rendraient un plus grand service à l'Empire s'ils réservaient leurs sarcasmes pour nos ennemis. Nos amis et compatriotes ont droit à un traitement différent. Les députés canadiens-français ne devraient pas se trouver dans la nécessité de demander justice pour leurs nationaux. Québec a bien agi et fera mieux encore lorsque ses détracteurs de l'Ontario remplaceront le blâme par des louanges. Jamais plus qu'aujourd'hui l'union parfaite n'a été nécessaire pour arriver à une prompte victoire...

Chacun doit admettre que les hommes de Québec s'enrôleraient avec plus d'entrain s'ils savaient avoir pour compagnons de sympathiques camarades canadiens-anglais que s'ils pensaient devoir être entourés de ceux qui ont exprimé du mépris pour leur province.

Le fléau de la guerre a transformé le Canada en nation. Plus considérable sera le nombre des volontaires de la province de Québec, plus intenses seront, à l'avenir, l'amour et le dévouement de cette province pour l'Empire.........

Québec agit bien et continuera à bien faire, telle est la vérité et tel est le seul commentaire auquel devrait prêter l'oreille la province-sœur de l'Ontario. La cause demande l'aide des hommes de Québec, ainsi que la sympathie de cette province, et ce n'est que par l'amitié du Canada-anglais qu'il sera possible d'atteindre pleinement ces deux buts.

"Pourquoi je m'enrôle"

M. Olivar Asselin, devenu, on le sait, major dans la milice canadienne, vient de publier en brochure le discours qu'il a prononcé au Monument National à Montréal, le 21 janvier dernier. Cette brochure est intitulée: *Pourquoi je m'enrôle.*

Le bouillant journaliste montréalais a touché à bien des points. Pour faire une analyse détaillée de ce discours il faudrait du temps et de l'espace, mais nous croyons pouvoir résumer ainsi la partie essentielle de ce travail: Il faut se battre pour les institutions britanniques, mais ces institutions il ne faut pas les confondre avec le mode de gouvernement des gens d'Ontario; il faut se battre pour la Belgique sanglante, *belle de toute beauté du droit outragé;* pour la France, *drapée dans une claire robe d'héroïsme, faite de rayons et d'éclairs, et tellement mariée à sa chair que la chair en est diaphane, mère toujours jeune de cette Jeanne d'Arc qu'elle seule a pu porter dans ses flancs, ses beaux yeux tristes illuminés par la sereine conscience de la vérité, saignante et souriante et terrible et douce,—pour la France immortelle.*

* * *

Le discours de M. Asselin et les lettres de sir Wilfrid Laurier, sir Robert Borden et sir Sam Hughes, formant une brochure de cinquante pages en tout, en vente chez les principaux libraires, chez l'auteur (rue Saint-Jacques, 74) et chez M. Emile Vaillancourt, à Montréal, rue Sainte-Catherine, 413 Ouest, au prix de 10 sous l'exemplaire, 12 exemplaires pour $1.00 et 100 exemplaires pour $7.50. Ajoutez un sou pour le port.

APRES LA GUERRE

(*L'Evénement*)

Il y a une école qui cherche à impressionner l'opinion contre la guerre en lui représentant toujours combien cher il en coûte au Canada pour y participer. C'est prêcher contre le devoir à accomplir dès que l'accomplissement de ce devoir demande un sacrifice pécuniaire. Belle théorie, en vérité, que ce cri de l'égoïsme !

Les chefs des partis politiques du Canada, l'épiscopat catholique de notre province, nos meilleurs conseillers anglais et français reconnaissent que c'est un devoir patriotique pour notre pays que d'aller à l'écrasement du militarisme teuton. Est-ce que le fait que l'exécution de ce projet coûtera cher diminue l'obligation morale de le remplir ?

D'ailleurs, s'il est vrai que d'une part, le gouvernement assume de lourdes responsabilités pour mener à bonne fin l'œuvre si noblement commencée, est-ce que, d'autre part, notre pays ne reçoit pas déjà une compensation (en attendant les indemnités) par les contrats pour des milliards de piastres qui nous sont donnés par les gouvernements alliés?

Sans doute, les vies généreusement sacrifiées à la patrie ne peuvent nous être rendues, mais, au point de vue matériel, nous avons déjà reçu plus que nous n'avons donné. Le gouvernement a dépensé pour la guerre près de $250,000,000.00 de dollars. Mais, sur cette somme énorme, au moins la moitié, sinon les deux tiers, est restée en ce pays, répartie entre nos manufacturiers, nos producteurs, nos pensionnaires, sans parler de ce que le petit commerce a pu attrapper de la solde de nos militaires. Ces millions qui nous restent et ceux que la France, l'Angleterre et la Russie donnent à notre commerce compensent vraiment et font plus que compenser pour ce que nous avons fait avec esprit de devoir.

LA GUERRE

Paris, 10.—Combats entre Lens et Arras; les Allemands s'emparent de 800 verges de tranchées, et en sont ensuite chassés.

* * *

Les Russes de Riga redoublent leurs attaques.

* * *

Paris, 11.—Les combats continuent avec intensité dans l'Artois.

* * *

Les Russes agrandissent le champ de leur offensive en Galicie-est et paraissent réussir à refouler les Autrichiens.

* * *

Paris, 12.—Les Français font de grands efforts autour de Vimy pour regagner des tranchées perdues; ils ont réussi déjà, dans une mesure notable.

* * *

L'artillerie est active à plusieurs endroits sur le front.

* * *

Les Russes du Causace réclament des succès contre les Russes.

* * *

Tout est tranquille sur le front italien.

* * *

Paris, 14.—Les Allemands font plusieurs attaques dans l'Artois et dans la Champagne, mais sont repoussés.

* * *

Les Russes de Galicie et du Caucase paraissent gagner du terrain de plus en plus.

* * *

Londres.—La Bulgarie aurait demandé une paix séparée. (Pas confirmé.)

* * *

Paris.—L'amirauté croit que le cuirassé français Amiral Charner a été coulé bas par un sous-marin allemand.

* * *

Paris, 15. — Incessants combats d'artillerie sur le front français. Il y a aussi plusieurs rencontres d'infanterie.

* * *

Les Russes continuent à donner de bons bulletins sur leurs opéra tions de la Galicie et du Caucase.

* * *

Paris, 16.—Les Français bombardent le chemin de Lille.

* * *

Les Allemands s'emparent de 600 verges de tranchées près de Ypres.

* * *

Les Russes de Galicie paraissent près de s'emparer de al forteresse de Erzerum, dont les forts tombent les uns après les autres.

ÇA A EU BON EFFET

(*Echange*)

Au milieu du flot d'informations contradictoires ou tendancieuses qui nous arrivent des Balkans, il est nécessaire de s'arrêter de temps en temps, de se recueillir et, avec ce qui est sûr parmi tant de nouvelles douteuses, de recomposer pour le public une image aussi fidèle que possible de la situation dans cette péninsule troublée.

Il y a quelques semaines à peine que le gouvernement français a eu la hardiesse, malgré des oppositions multiples et violentes, dans le pays et chez ses alliés, de préconiser l'occupation durable de Salonique.

On peut dire sans exagération que de cette décision du gouvernement français, de cette conviction profonde qu'il a su faire partager non sans peine à l'Angleterre, date une ère nouvelle pour notre prestige moral en Europe.

Depuis qu'ayant percé à jour le bluff allemand nous avons jugé que nos ennemis n'avaient pas dans les Balkans la puissance militaire dont ils se vantaient nous pouvons parler en Orient un nouveau langage.

L'Allemagne s'est trouvé jetée dans des embarras considérables, à tel point que, sans vouloir faire le prophète, nous serions très surpris qu'elle pût effectuer une attaque sérieuse contre Salonique avant longtemps.

Employer les Turcs contre Salonique, c'est soulever l'inimitié de la Grèce entière. Employer les Bulgares, en admettant qu'ils fussent en force, c'est créer dans la nation hellénique un trouble profond et probablement provoquer une guerre civile.

Il ne restait donc plus à l'Allemagne, pour ne pas compromettre la neutralité grecque, qu'à faire elle-même de concert avec l'Autriche l'effort nécessaire en s'adjoignant un petit nombre d'Ottomans et de Bulgares. Or cet effort elle pourrait peut-être le réaliser si les communications avec les Balkans étaient assez parfaites pour lui permettre en cas de danger rapidement les effectifs engagés. Mais comme il n'en est rien, ger de faire évoluer rapidement les effectifs engagés. Mais comme il n'en est rien, elle ne peut entamer une expédition avec des troupes nombreuses, aussi loin des théâtres des opérations principales.

Or si, comme le conseillaient des gens bien intentionnés mais peu clairvoyants, nous nous étions rembarqués, aujourd'hui, depuis le Péloponèse, jusqu'à la frontière de Bessarabie tout tremblerait devant l'Allemagne, et nous ne connaîtrions plus dans l'Orient tout entier que le mépris des humiliations.

Sans doute il y a une minorité grecque peu satisfaite et le gouvernement en fait partie. Cette minorité qui était, il y a un mois, convaincue de la victoire finale de l'Allemagne et qui ne l'est plus aujourd'hui, est obligée de se conformer aux engagements pris envers Berlin.

Sans doute, M. Skouloudis commet des inconséquences: cela arrive à tout âge. Il ne veut pas reconnaître qu'il s'est trompé et il a le tort de laisser punir des soldats grecs coupables seulement d'avoir acclamé M. Venizelos. Il le regrettera certainement un jour.

Nous souhaitons vivement que cette manière un peu simpliste de gouverner ne nuise pas sérieusement aux intérêts hellènes. Quant à nous, nous ne voulons que du bien à ce peuple ami. Le gouvernement français vient encore d'en donner une nouvelle preuve en consentant, il y a quelques jours, une avance de 10 millions à la Grèce, très gênée par les frais de sa mobilisations.

Mais si nous voulons en toute circonstance témoigner à la Grèce une sincère bienveillance, par contre les protestations, quelles qu'elles soient, ne sauraient nous émouvoir, quand nous prenons les mesures que commande la sécurité de nos troupes. Sachant que nous ne poursuivons en Orient aucun dessein égoiste, nous n'hésiterons pas à nous emparer momentanément de tous les points où la piraterie allemande pourrait trouver un appui.

Nous avons expulsé de Salonique les élements suspects que nos généraux ne pouvaient pas y tolérer. Nous avons occupé les îles de Castello-Rizo et de Corfou parce que la guerre aux sous-marins nous le commandait.

Ces mêmes sous-marins infestent également l'Adriatique. Qu'il s'agisse d'une île queconque, d'un point de la côte, nous n'hésiterons jamais devant une mesure utile, tandis que d'autre part nous ne perdrons aucune occasion de prouver à la Grèce notre amitié clairvoyante.

Ce peuple doit savoir que sans notre présence, il tomberait demain sous la domination de ses pires ennemis.

Le transfert des Serbes dans une localité où ils pourront se reconstituer et l'évacuation heureuse de nos troupes de Gallipoli sont autant d'atouts pour un avenir prochain. Rien de ce qui se passe maintenant, ni l'offensive russe, ni la neutralité très bienveillante de la Roumanie, ni la lutte contre les sous-marins, ni le sauvetage des Serbes, rien n'était possible ni nous n'étions restés à Salonique.

De nouvelles commandes de guerre seraient accordées au Canada

(*La Presse*)

Ottawa annonçait, dernièrement, que le ministre des munitions de Grande-Bretagne avait donné au Canada une commande pour 800,000 shrapnells de 18 livres. L'exécution de ce travail, qui sera distribué entre les fabriques déjà outillées pour la fabrication de cette sorte d'obus, rapportera à nos manufacturiers une somme variant entre $10,000,000 et $12,000,000.

Cette nouvelle est d'autant plus agréable que, depuis quelque temps, les commandes de munitions se faisaient très rares. Il est certain, en tout cas, que le contrat en question est le plus important que nous ayons reçu depuis que la Commission Impériale a remplacé l'ancien Comité des Munitions. Il ne faudrait pas que cette aubaine fût la dernière; car le Canada a fait déjà trop de sacrifices en faveur des Alliés pour être ignoré par ces derniers dans la distribution des contrats de guerre et des avantages pécuniaires qu'ils comportent pour nos chefs d'usine et pour nos ouvriers.

Espérons donc que cette commande d'une valeur approximative de $12,000,000 n'est que la première d'une série d'autres, que les puissances de l'Entente placeront en Canada, soit pour des obus, soit pour d'autres pièces d'armement.

Plusieurs de nos fabricants de munitions ont de la besogne pour plusieurs mois encore. Mais, après toutes les dépenses qu'ils ont faites pour s'outiller, il serait injuste de ne pas leur accorder de nouveaux contrats, surtout si les premiers ont été exécutés avec le soin et la promptitude que la guerre a rendus nécessaire.

Nous comprenons qu'au début des hostilités, les Alliés, dans le besoin très pressant de munitions où ils étaient, soient allés frapper à la porte des grandes usines américaines. A ce moment, les manufacturiers canadiens n'étaient certes pas capables de leur fournir promptement les nécessités de la guerre. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes, aujourd'hui que toute une révolution s'est opérée dans l'outillage de nos grandes usines et que nos manufacturiers se sont mis en état de satisfaire aux besoins des Alliés.

Il y a plusieurs autres motifs qui devraient pousser les puissances de l'Entente à augmenter le nombre de leurs commandes militaires en faveur de notre Dominion. Sir Sam Hughes, notre ministre de la Milice, citait des chiffres, en pleine Chambre, le 26 janvier dernier, pour affirmer que les manufactu- canadiens fabriquaient actuellement les munitions de guerre à des prix plus bas que ceux demandés par les fabricants anglais et américains.

Le fait qu ele défi de Sir Sam Hughes n'a pas été relevé, parle beaucoup en faveur de nos chefs d'usines militaires. La dernière raison qu'il y a d'encourager le Canada, et ce n'est peut-être pas la moins importante, c'est que l'Europe commence à considérer comme un danger économique le fait que trop de son or s'en va aux Etats-Unis.

L'HYPOCRISIE DU KAISER

M. Francis Charmes, le très galant homme qui vient de mourir, comptait parmi les meilleurs amis personnels de M. Jules Cambon, ex-ambassadeur de France à Berlin. A telle enseigne que Guillaume II s'étant invité à l'ambassade de France à Berlin un soir du printemps de 1913, M. Jules Cambon convia M. Francis Charmes à participer au dîner impérial.

L'empereur, nous dit M. Muret dans la *Gazette de Lausanne,* se montra suivant son habitude aimable et cordial à souhait. M. Francis Charmes, rentré à Paris, ne fit aucune difficulté de reconnaître la virtuosité avec laquelle le souverain allemand avait joué son rôle traditionnel de "charmeur." Légèrement porté, toutefois, au scepticisme, le directeur de la *Revue des Deux Mondes* n'avait point accepté comme paroles d'évangile tous les propos tombés des lèvres impériales au cours de la soirée. Nous voyons encore le fin sourire dont M. Francis Charmes accompagnait le récit de ses impressions. Guillaume II avait dit à l'écrivain français: "Si jamais nos deux pays se font la guerre, c'est parce que la France nous l'aura déclarée." Guillaume II avait tenu encore à M. Charmes ce propos qui, aujourd'hui, ne laisse pas moins rêveur: "En Allemagne, il n'y a que moi et le chancelier de Bethmann qui soyons pacifiques."

Cette conversation, nous l'avons dit, se déroulait au printemps de 1913, soit quinze ou seize mois avant la guerre.

Les incendiaires étaient à l'oeuvre dans la capitale

Ottawa, 10.—A l'enquête tenue par le coroner Rogers et le prévôt des incendies Heaton, de Toronto, sur le feu qui a détruit les usines Grant, Holden, Graham, Ltd., le chef Graham a prouvé à l'évidence qu'il y a eu trois feux distincts allumés dans l'édifice et a dit que, dans son opinion, la chose était l'œuvre d'un incendiaire. MM. Rogers et Heaton ont donné la même opinion après avoir visité les ruines des usines.

Boston, 10.—L'enquête par les officiels américains sur la conspiration organisée par les Allemands-américains contre différentes villes du Canada est rendue si loin que W. Anderson, procureur-général des Etats-Unis, est prêt à remettre la chose entre les mains d'un grand jury fédéral.

Les preuves sont nombreuses des records de dictagraphe donnant tout ce qui s'est dit à une réunion des conspirateurs dont on connaît l'identité. Ils sont surveillés de près en attendant une décision des autorités fédérales américaines.

Le suffrage féminin!

(*La Patrie*)

Les femmes du Manitoba ont offert un banquet au premier ministre Norris pour le remercier de leur avoir accordé le droit de suffrage. Que lui présenteront-elles lorsqu'il leur aura fourni l'occasion d'élire des femmes à la législature et d'en nommer quelques-unes ministres ?

L'état sanitaire de l'armée française

Paris.—La vie que mène les soldats actuellement dans les tranchées est meilleure pour eux que celle de la caserne en temps de paix. Ce fait est établi par les chiffres officiels publiés aujourd'hui par le service sanitaire de l'armée.

Les cas de rougeole, de scarlatine, d'oreillons, de diphtérie, de méningite cérébro-spinale, ont été plus fréquents dans l'armée en 1911 qu'en 1915.

Le pourcentage de ces maladies, y compris la fièvre typhoïde et la dysenterie, a été de 7.11 par mille hommes en 1911, alors qu'en 1915 il n'a que 6.01 par mille hommes.

Quoique dans l'ensemble le total ait été moins élevé, la typhoïde et la dysenterie ont été plus fréquentes, toutes proportions gardées, que les autres maladies. L'année dernière on n'a relevé que 4.4 cas de fièvre typhoïde par 1,000 hommes, comparé à 1.88 cas en 1911.

La dysenterie, qui dernièrement encore était l'ennemi mortel des soldats, en campagne, n'a atteint que 18 hommes sur 100,000 alors qu'avant la guerre on comptait 11 hommes atteints sur 100,000. En 1911 la mortalité était de 12 pour chaque cent cas de typhoïde; sur le front la mortalité a été de 2.55 pourcent, grâce aux méthodes de traitement perfectionnées qui ont été adoptées.

CONCERT-BOUCANE

La Société St-Jean-Baptiste de Winnipeg est heureuse d'apprendre à ses nombreux amis de Saint-Boniface, tant Canadiens-français, Français que Belges, que la réponse à leur aimable demande "A quand votre prochain Concert-boucane" est qu'il aura lieu le mercredi 23 courant à 8 heures du soir, dans les salles du Sacré-Cœur.

Il est inutile de faire appel à tous ces amis pour qu'ils n'oublient pas cette date et qu'ils nous honorent de leur présence, car tous comprennent que, plus que jamais, il faut profiter de toutes les occasions qui se présentent pour se réunir, mieux se connaître et par conséquent s'estimer de plus en plus, en un mot former un groupement compact de tout l'élément de langue française, pour montrer aux ennemis de notre belle langue que nous sommes bien vivants et toujours sur le qui-vive.

Il y aura une conférence très-intéressante et toute d'actualité. Donc tous au rendez-vous du mercredi 23 février, et si les salles sont trop petites; eh bien! on reculera les murs si c'est nécessaire mais on vous logera tous et même, si vous n'avez pas d'objection, l'on vous y enfumera.

Communiqué.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Chronique de la Province

LE PAS, Man.

La Société de St-Jean-Baptiste du Pas s'est donné comme devise: "Le bien de tous par l'effort de chacun."

—A une assemblée des catholiques du Pas, tenue dans l'église paroissiale le 30 janvier, laquelle assemblée avait été demandée pour décider si les catholiques devaient annexer leur école bilingue à l'école publique et voir leurs enfants mélangés aux enfants protestants, il fut décidé, d'une voix unanime que les catholiques reprendraient leurs écoles séparées telles qu'ils les avaient en 1912, 1913 et 1914. En ce faisant, les catholiques se rendaient fort bien compte de la charge qu'ils s'imposaient, puisqu'il leur faudra payer double taxe, taxes pour l'école publique et en plus soutenir leur propre école, mais la tâche si rude qu'elle soit ne leur fait pas peur, ils ont pris leur parti en braves, décidés de combattre jusqu'au dernier moment pour la justice due à la minorité et la réclamation de leur droits scolaires qui leur étaient enlevés en 1912 lorsque le Kewatin fut annexé au Manitoba. Après que l'assemblée en fut venue à la décision de soutenir l'école séparée, Sa Grandeur Monseigneur Charlebois, vicaire apostolique du Kewatin, qui auparavant avait exposé la situation scolaire actuelle, Sa Grandeur, toujours généreuse, promit la somme de $100 par année, pour le soutien de l'école séparée. Le révérend Père J. Guy, O.M.I., curé de la paroisse, exposa la question en langue anglaise, et répéta l'offre faite par Sa Grandeur.

La Colonisation du Canade

SOUS LA

Domination Française

Précis historique

par

L'ABBE IVANHOE CARON

Missionnaire Colonisateur

Un vol-in-8 XII—90 pages

Hors-texte, quatre gravures illustrant des scènes de la vie de l'agriculteur canadien, et une carte de la Province de Québec.

Comme l'indique le sous-titre, le présent ouvrage n'est qu'un résumé, mais c'est un résumé très documenté donnant, d'après une méthode rigoureuse, l'historique de la colonisation française dans l'Amérique du Nord de 1608 à 1760.

L'auteur a divisé son ouvrage en dix chapitres, qui son tautant de périodes distinctes de l'histoire de la colonisation du Canada, sous la domination française. Dans chacune de ces périodes il donne un aperçu général des faits les plus saillants, puis il décrit l'arrivée des colons, leur établissement sur les deux rives du St-Laurent, le développement progressif des seigneuries et des paroisses. L'état statistique de la population est étudié à chacune de ses périodes, ainsi que les causes qui ont souvent influencé le cours de son développement normal.

Une bibliographie très complète mise en tête du volume sera certainement utile aux chercheurs qui voudront se livrer à des études spéciales sur l'histoire de la colonisation française en Amérique.

De même un tableau par ordre alphabétique des concessions de fiefs et de seigneuries, avec les noms de chacun des concessionnaires, pourra être consulté avec profit par tous ceux qui voudront se renseigner plus spécialement sur l'organisation du régime féodal du pays.

Voici d'ailleurs la table des matières du volume :

L'ouvrage est en vente chez l'auteur, No. 164 rue Latourelle, Québec, et chez les principaux libraires :

Prix de l'exemplaire, franco : broché, 0.55 sous ; relié en toile, 0.80 sous.

Des prix spéciaux sont accordés aux libraires et pour les commandes de cinq exemplaires et plus.

N'oubliez pas que nos ateliers sont outilles pour executer toutes sortes d'ouvrages municipaux. Demandez nos prix. Satisfaction garantie.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

Terre a vendre.

Un quart de section d'excellente terre situé à 1½ de l'église et de l'école de Ste-Rose du Lac, maison en log 16x20 avec cuisine 12x14; étable en log 20x24; 60 acres actuellement en culture et toute la terre cultivable; clôturée avec deux fils de fer barbelé, piquets d'épinette rouge; la région est toute colonisée. Une chance exceptionle. Prix $1600, dont $500 seulement comptant; la balance à termes étendus. S'adresser à Noël Bernier, avocat, 401 Somerset block, Winnipeg.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

UNE BONNE CHOSE A SAVOIR

C'est que vous pouvez avoir des FACTURES, ETATS DE COMPTES, ENVELOPPES, ENTETES DE LETTRES, CIRCULAIRES, CARTES D'AFFAIRES, et FORMULES DE TOUS GENRES, au prix ordinaire, et le travail de notre atelier est de qualité supérieure. Attention spéciale aux commandes par la poste.

Le Manitoba 42 Avenue Provencher
Téléphone : Main 3377

Complots austro-allemands au Canada et aux Etats-Unis

Boston, Mass., 13.—Des dictagraphes ont fourni la preuve finale que des espions allemands qui ont travaillé à New-York et à Washington ont maintenant transporté leurs quartiers à Boston.

On a découvert en même temps un complot organisé par ces hommes que l'on soupçonne avoir eu quelque chose à faire avec l'incendie du Parlement d'Ottawa pour essayer de créer par le feu et la dynamite la terreur en certaines parties du Canada. On découvrit en même temps que ces gens avaient des plans des principales villes américaines et canadiennes. C'est à l'agent spécial Fred. P. Schmidt que l'on doit ces précieuses découvertes. Après avoir suivi les agissements de ceux qu'il soupçonnait, Schmidt localisa l'endroit où se tenaient les conférences et, après entente avec le propriétaire de l'immeuble, posa un appareil dictagraphique qui devait lui livrer les secrets des conspirateurs. Ceux-ci s'assemblèrent samedi et, agissant d'après ce que lui rapportait le dictaphone, Schmidt envoya en Canada l'un de ses employés, John Howard, pour prouver au gouvernement qu'il y avait à Ottawa des espions allemands avant le feu et qu'il y en a encore maintenant que les édifices du Parlement sont en ruines. New-York et Washington sont les deux villes qui servent de base aux opérations des espions allemands aux Etats-Unis et au Canada.

Ressources de la Russie en hommes et en munitions

Paris.—La Russie a actuellement en réserve une nouvelle armée de 1,500,000 recrues, possède des munitions de guerre en grande quantité et est prête à lutter jusqu'au bout contre l'Allemagne. Le général Polivanoff, ministre de la guerre russe, a fait cette déclaration dans une interview qu'il a accordée au correspondant du *Journal* à Pétrograde:

"Enfin nous pouvons dire, à battre en retraite devant les Al- maintenant, en Russie, que la crise des munitions qui nous a forcés lemands, est chose terminée.

"A partir de maintenant l'artillerie russe sera toujours à même d'affronter l'ennemi en faisant pleuvoir sur lui d'Erzeroum à la mer Baltique une véritable grêle de projectiles. La puissance de nos canons augmente de jour en jour. Il est vrai qu'auparavant nos ressources en munitions laissaient beaucoup à désirer, mais maintenant nous sommes organisés pour faire face à n'importe quelle crise.

"Nos nouvelles troupes de réserve comptent 1,500,000 jeunes recrues; aussi, quelle que soit la longueur de la guerre, les Allemands ne peuvent-ils pas espérer épuiser notre provision d'hommes, ayant reçu l'instruction militaire.

"Bref, plus la guerre continue, plus nos ressources augmentent, tandis que celles des Empires du centre diminuent. La garantie que nous avons de triompher en fin de compte et d'écraser l'ennemi, est la continuation de la guerre.

"S'il est vrai que nous avons manqué de beaucoup de choses dans le passé, aujourd'hui nous sommes organisés pour affronter n'importe quelle crise. Il est particulièrement agréable de pouvoir dire que nous venons d'achever une ligne de chemin de fer à voie normale, aboutissant au port d'Arkangel, ligne qui a la plus grande importance au point de vue économique et militaire. Le port se trouve maintenant rattaché à l'intérieur de l'Empire. L'ancienne ligne ferrée à voie étroite était hors d'état de faire face au trafic en temps de guerre."

NOUVELLES BAGARRES A CALGARY

Calgary, 12.—Une autre émeute de soldats a eu lieu, hier soir, dans notre ville, et pendant deux heures, ni les hommes de police ni les autorités militaires n'ont pu disperser les émeutiers.

L'hôtel Riverside a été attaqué et complètement saccagé. Une foule de deux mille personnes qui accompagnaient les soldats a pillé le bar de l'hôtel et nombre d'hommes s'enivrèrent.

La seule cause qui puisse expliquer cette nouvelle émeute est la rumeur que le propriétaire était un Allemand. En réalité le propriétaire est un Anglais.

La population espère que les autorités prendront les mesures nécessaires pour prévenir le renouvellement de pareilles scènes.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

CONFERENCE

La deuxième des conférences inaugurées par l'Union Canadienne sera donnée par le révérend Frère Joseph, principal de l'école Provencher, sur *le bilinguisme*, dimanche le 27 février à l'école Provencher.

UN THE

Madame J. P. Tremblay, 71 rue Spence, Winnipeg, donnera un thé, demain, jeudi, entre quatre heures et sept heures, au profit de l'Ecole du Sacré-Cœur. Il y aura joli programme de musique.

LE CONCERT COUTURE

C'est lundi, le 21 février que M. le professeur Camille Couture présentera au public son élève Ruth Pryce. La soirée aura lieu à l'hôtel Fort Garry et sera sous le haut patronage de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province et lady Cameron.

Mademoiselle Pryce est un virtuose du violon; elle fera honneur à son professeur en cette circonstance. Ajoutons que M. Couture aura aussi le concours d'artistes locaux distingués, comme on peut le voir par le programme suivant.

1. Trios (a) Andante ..... *Beethoven*
   (b) Serenade. *Victor Herbert*
   (c) Abendlied .... *Schumann*
   (d) Allegro Finale.... *Haydn*
   Miss R. Pryce, Miss M. Scott, Mr. F. M. Gee
2. Sonate en E—Adagio, Allegro, Largo, Allegro ....*Handel*
   Miss Ruth Pryce
3. (a) Clair de lune.....
   (b) Dreams of Roaming *Von Fielitz*
   (c) Anathema ....
   Mr. Roy Wydeman
4. (a) Ave Maria.. *Schubert-Wilhelmj*
   (b) Danse Hongroise...... *Brahms*
   (c) Caprice Viennois.. *Fr. Kreisler*
   (d) Zéphir .... *J. Huby*
   Miss Ruth Pryce
5. Concerto pour 4 violons.. *L. Maurer*
   Misses R. Pryce, D. Cooper, L. Gofine, L. Crawford
6. (a) Hai Luli ....*Coquard*
   (b) Elle ne croyait pas (de "Mignon") .... *A. Thomas*
   Mr. Roy Wydeman
7. Souvenirs de Moscou (Air Russe).. ....*Wieniawski*
   Miss Ruth Pryce
   Dieu sauve le Roi

Nous ensourageons fortement notre population française à se rendre à ce concert organisé par l'un des nôtres dans le domaine de l'art. L'entrée est gratuite; un plateau sera, selon l'usage, placé à la porte; c'est le moyen toujours employé pour défrayer les dépenses de loyer et d'organisation.

Chez Nous ET autour de Nous

Un tremblement de terre a été enregistré, hier, par les divers sismographes du continent. Les journaux publient ce matin les rapports de l'Université de Georgetown, du collège Canisius à Buffalo, et du collège de Saint-Boniface. L'aiguille du sismographe du Collège a commencé à marquer des tremblements à 5.50 du matin; les zig-zags ont duré pendant quelques minutes; distance, 2,000 milles.

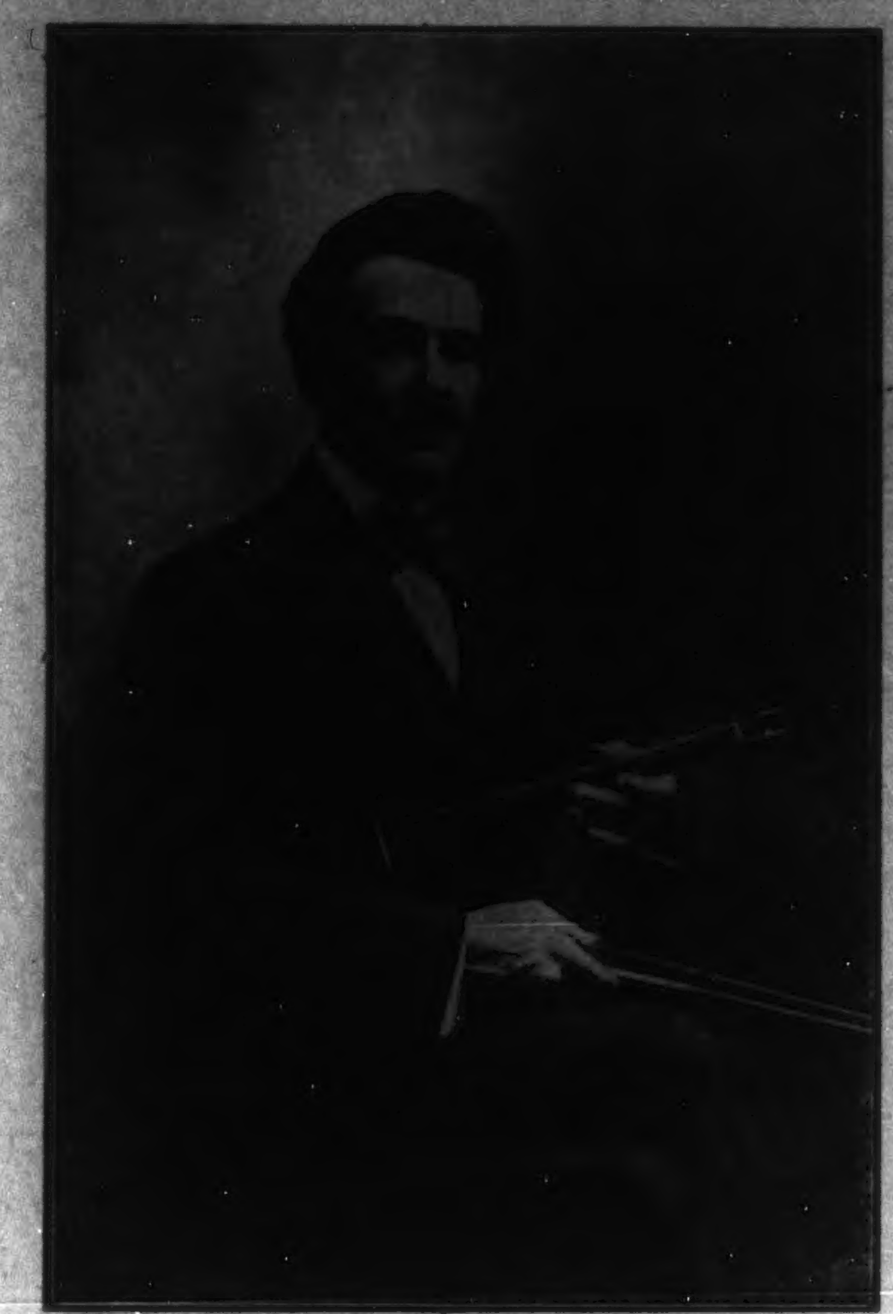
La Great West Construction Company, (MM. J. N. Senez et J. E. Provencher) a transporté son bureau à Saint-Boniface, 46 avenue Provencher. Ces entrepreneurs généraux font aussi des plans et devis.

M. Aimé Bénard, député d'Assiniboia, est de retour d'un voyage dans la province de Québec, où il s'était rendu pour assister aux funérailles de son père M. Léon Bénard, de Saint-Georges d'Henriville. M. Bénard a été très sensible aux marques de sympathie qui ont été donnés à sa famille et à lui-même.

On annonce la mort, à Montréal, de Sir Charles River Wilson, l'ancien président de la compagnie du Grand Trone.

Le colonel Sharpe, ancien député de Manitou aux Communes, vient d'être fait sénateur.

On nous prie d'annoncer, pour jeudi soir, à 8 heures, à l'Ecole Provencher, une partie de cartes au bénéfice des soldats actuellement casernés à Saint-Boniface. Il y aura thé et café; et prix pour les gagnants. Entrée: 25c par personne. Le but de cette fête est de procurer des jeux aux militaires.



M. CAMILLE COUTURE, professeur de violon

Plusieurs citoyens de marque patronnent cette entreprise louable.

M. et Mme W. Whiteway, de Ashern, sont en visite depuis quelques jours chez Madame Genthon, 37 rue Masson.

Mme Vinette, qui était en promenade à Saint-Boniface, chez sa mère Mme Vandal depuis trois semaines est partie samedi, accompagnée de sa mère, pour St-Georges.

M. le docteur et madame Couillard sont passés à Winnipeg la semaine dernière en route pour l'Ouest.

A ceux qui sont portés à critiquer l'administration municipale parce qu'elle ne fait pas enlever la neige partout également, on peut apprendre que jusqu'à date le coût de l'enlèvement de la neige dans la ville se chiffre à $3,185.00, tandis que pendant la même période l'année dernière ce service ne coûtait que $151.00.

La cour locale de l'Union Saint-Joseph du Canada, à sa dernière assemblée régulière faisait l'élection de ses officiers pour l'année courante avec le résultat suivant :

Président, M. Paul Gagnon.
1er Vice-président, M. Albert Kéroack.
2ème Vice-président, M. S. J. Dussault.
Trésorier, M. J. A. Chabot.
Secrétaire-receveur, M. Ernest Gagnon.
Censeurs: MM. J. A. Charette, W. Desilets et Léo Marcil.
Commissaire ordonnateur, M. I. Benoit.
Visiteurs des malades: MM. Leo Gagnon et L. N. Taillefer.

A cette même réunion une somme de $20.00 a été souscrite au fonds de l'A. C. J. C. pour fins nationales.

SEANCE A L'ECOLE PROVENCHER

Les élèves de l'Ecole Provencher ont donné hier soir une magnifique séance.

Comme ces enfants sont intelligents, pour des bilingues ! !

Nous aurions voulu voir à cette soirée nos très illustres gouvernants de Winnipeg et les savantissimes rédacteurs du *Fre Press* et de la *Tribune*. Ces messieurs auraient constaté que dans écoles bilingues on fait autre chose que des êtres borgnes incapables de se frayer un chemin *in this great Canada of ours !* Hourrah !

Nous félicitons le Frère Joseph, ses aides et les élèves. Chant, musique, drame, tout a montré combien sont intelligents et alertes les élèves de l'Ecole Provencher.

PROGRAMME

Marche—The Joy Riders ..*K. L. King*
Orchestre de l'Ecole Provencher
Chants—La Patrie, Fisher Crew's Return, Fête d'un Supérieur, Morning Invitation ... ... Chœur de l'Ecole

LE DINER INTERROMPU

Farce en un Acte

PERSONNAGES

Jocrisse .. .. .. Joseph de Ambrosis
Plumet .. .. ..Bernard Lagimodière
Vincent .. ..Joseph Renaud
Laflute.. .. .. Patrice Renaud
Gendarme .. ..Oscar Wynant

Valse—American Beauty ..*K. L. King*
Orchestre de l'Ecole Provencher

VILDAC

Comédie en Trois Actes

PERSONNAGES

Le Comte de Vildac ...Gerard Houde
Vildac .. .. Willie Lévêque
Adolphe.. .. ..Camille Fournier
Ricardo .. .. .. Bernard Lagimodière
Guillaume.. .. .. Alexandre Pelletier
Zozo .. .. Joseph de Ambrosis
Daudinet .. ..Oscar Wynant
Recrues—H. Miller, E. Guilbault, C. Wynant, E. Viau.

Acte Premier

Ouverture—The Conqueror *K. L. King*
Orchestre de l'Ecole Provencher
Chant—Le Voyage Ministériel ....
Alexandre Pelletier
God Save the King
Marche—Royal Hussars ..*K. L. King*

La langue francaise

(Extrait de discours prononcés à la réunion du club "Le Canada" le 7 février)

(*Par M. A. H. de Trémaudan*)

Vous êtes témoins depuis quelques jours, c'est-à-dire depuis la rentrée de la Législature, d'une campagne plutôt extraordinaire à l'égard de notre chère et belle langue, la langue française. Non contents d'avoir, il y a vingt-six ans, décidé que, par économie, il était nécessaire de ne plus rien imprimer d'officiel en français, de ne plus permettre qu'on parlât français en chambre—je me demande si cela coûte plus cher de parler ou d'écouter du français que de l'anglais—certains s'acharnent aujourd'hui à vouloir supprimer le français de l'école: on prétend que l'acte de 1870 n'a aucune valeur; on prétend bien d'autres choses! J'aimerais à revenir avec vous, ce soir, sur les faits de l'Histoire Canadienne qui démontrent clair comme jour que cette législation de 1870—pleine de bonnes intentions d'ailleurs et dont il faut savoir gré à notre brave population métisse—n'était pas absolument nécessaire; que le droit au français existait dans l'Ouest bien avant 1870, et que par conséquent il est bien inutile d'essayer de vouloir nous assommer avec le raisonnement que certains messieurs à perruques et à lunettes siègeant à Londres ou ailleurs ont pu décider, que cette législation est fautive et que l'acte de 1870 ne saurait engager à rien. Ce n'est pas de 1870, ce n'est pas de 1867, ce n'est même pas de 1774, de 1763 ou de 1759 que nous datons notre droit à notre langue, c'est de la date même de la découverte de ce pays par Jacques Cartier, d'autant plus Français qu'il était de Bretagne, en l'an de grâce 1534. Je sais qu'en certains quartiers ces paroles feront sourire, qu'on me taxera d'exagération, peut-être même d'absurde; l'évidence est pourtant bien là pour prouver ma thèse. Et ici, messieurs, permettez-moi de vous faire remarquer que les preuves que je vais placer devant vous, de beaucoup le plus grand nombre—pour ne pas dire toutes—proviennent de sources autres que des sources françaises ou canadiennes françaises; j'ai toujours été d'avis que pour être sûr de conserver son terrain il est bon de commencer par entrer sur le terrain de l'adversaire. On parlait donc déjà français au Canada en 1534. Sans doute, les premières colonies de la mère-patrie d'alors ne furent pas des succès et à venir jusqu'à la fondation de cette fameuse compagnie des Cent Associés en 1627, il n'y eut peu ou point de gouvernement; on peut même dire que cela alla jusqu'en 1663, alors que cette corporation remit sa charte au roi de France.—A propos, ceci dispose, je pense, de la prétention qu'a eue et a peut-être encore certaine compagnie, qui ne naquit qu'en 1670, d'avoir acheté cette charte.—De 1663 donc, date ce qu'on est convenu d'appeler le régime français; ce fut Colbert qui organisa le gouvernement de la nouvelle France; du territoire découvert on forma une sorte de Province Française à laquelle on donna une administration semblable à celle dont jouissait à cette époque la France féodale: Bourinot dans son magnifique ouvrage sur la procédure et la pratique parlementaire—il n'est pas permis de parler d'autre langue que le français ici, sans quoi je donnerais le titre anglais—nous dit qu'il y eut des seigneurs, un intendant, un gouverneur: que celui-ci s'appela "le Gouverneur et Lieutenant Général en Canada, Acadie, Isle de Terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale," et celui-là "l'intendant de la justice, police et finance du Canada, etc." C'est du français, tout cela; que ces titres étaient conférés par mandats royaux.

Il ajoute que le conseil suprême de Québec pour le gouvernement du Canada, émettait des décrets pour l'administration civile, commerciale et financière de la colonie, et rendait jugement dans les cours civiles et criminelles, selon les ordonnaces royales et la coutume de Paris." On prétend, parce qu'il n'en est pas fait mention dans le traité de Paris, que l'on ne reconnut pas par celui-ci l'officialité de la langue française, mais l'on oublie, sans doute sciemment, que les capitulations de Québec et de Montréal garantissaient le respect des us et coutumes des populations du pays. Je vous le demande, messieurs, comment un peuple peut-il conserver ses coutumes et ses usages sans sa langue, comment est-il possible de suivre la coutume de Paris en anglais? A propos de cet acte, laissez-moi vous lire quelque chose que j'ai découpé dans la *Tribune* de ce soir: "Le Rev. Dr F. B. DuVal a fait une ataque à fond de train contre le bi-linguisme dans son sermon à l'église de Knox, dimanche soir. Il a raconté les maux qu'à son dire le bilinguisme a fait naitre dans la Province de Québec, où le système a été établi par l'Acte de Québec de 1774, un acte passé par le parlement britannique en opposition aux désirs de la majorité de la population (vous vous dites peut-être qu'il y a ici de l'Empire Britannique, oh! non, il y a) de la province, afin de plaire au clergé *et aux politiciens*." Devant une ignorance tellement crasse on se contente de lever les épaules de pitié. Donc à propos de l'Acte de Québec de 1774 le Procureur Général Thurlow, avocat intègre et.... intelligent, s'exprimait comme suit, parlant de nos ancêtres du St-Laurent: "Ils semblent avoir *strictement* droit par le *jus gentium* (le droit des nations) à leur propriété, tel qu'ils le possèdaient au moment de la capitulation et au traité de paix, ainsi qu'à toutes les qualités et les incidents, par jouissance ou autrement, et aussi à leur liberté personnelle. (Pouvez-vous imaginer une liberté personelle qui vous oblige à abandonner votre langue maternelle? Il semble donc de conséquence nécessaire, ajoute Thurlow, que toutes ces lois qui ont aidé à créer, définir et garantir cette propriété leur soient continuées." Et ainsi que vous le savez, elles leur furent continuées, malgré les attaques des fanatiques de ce temps, quand bien même il fut nécessaire pour ces braves gens d'aller jusqu'à Westminster pour se faire rendre justice.

Mais je crois bien que j'anticipe. J'en étais en 1663, et je dois y revenir, car peu après cette date se placent des événements dont l'importance est capitale. En 1666, d'après le professeur Macoun de Belleville, Ontario, deux Canadiens-français, Radisson et Groseillers, qui s'étaeint rendus jusqu'au lac Winnipeg, descendirent la rivière Nelson et atteignirent la Baie d'Hudson, sur les rivages de laquelle ils établirent un poste de fourrures; puis, se rendant compte qu'il serait plus facile de se rendre dans ces parages par eau, de retour sur les bords du St. Laurent ils s'efforcèrent d'intéresser les autorités constituées à les aider dans leur projet d'établir des communications par le détroit d'Hudson—entre parenthèse, vous remarquerez que l'idée d'une voie de commerce par la Baie d'Hudson ne date pas d'hier—; on ne voulut pas les écouter; en France, ils n'eurent pas plus de succès. De dépit ils passèrent en Angleterre et en 1670 ils réussissaient à fonder la compagnie de la Baie d'Hudson à laquelle ce bon roi Charles II crut très permis de donner un tas de choses qui ne lui appartenaient pas, entre autres toutes les terres qu'elle découvrirait autour de la Baie d'Hudson, pourvu—remarquez bien ceci—pourvu qu'elles n'appartinssent pas aux sujets d'aucun autre prince chrétien, et par conséquent, cela va de soi, à aucun prince chrétien lui-même. Or, Radisson et Groseillers, alors sujets du roi de France avaient déjà découvert, nécessairement pour eux ou pour leur roi, la plus grande partie de ce dont il s'agissait. Quelle valeur après cela pouvait bien avoir le gracieux don de Sa Majesté Charles II? Mais je veux bien admettre, pour le plaisir de prolonger la discussion, que la charte de la Baie d'Hudson, à laquelle deux siècles plus tard un Gladstone haussera les épaules et qu'un Granville menacera de briser sans cérémonie si on ne se rend pas à ses conditions d'achat pour le Canada —ait eu quelque valeur. Encore fallût-il que les braves associés groupés sous sa bannière découvrissent quelque chose s'ils voulaient s'en rendre possesseurs légitimes. Or quel fut le premier de leurs employés dont il est indubitablement prouvé qu'il avait découvert quelque territoire au-delà de la rivière Saskatchewan? D'après Graham, ce fut Anthony Hendry en 1754; d'après Burpu il y avait seize ans que Pierre Gauthier de Varennes sieur de LaVérendrye avait découvert la Rivière Rouge; d'après Dobbs quatorze ans que le Métis Français Joseph LaFrance — applaudissez, messieurs, c'est là le nom d'un grand Canadien-français de l'Ouest—avait découvert la Saskatchewan; d'après Bryce trois ans que le Chevalier de Niverville avait établi Fort La Jonquière (Calgary). Comment se fait-il donc qu'on prétende que le traité de Paris de 1763 n'inclut pas cette partie de l'Ouest où nous nous trouvons ? C'est qu'il dit que le roi de France cède au roi d'Angleterre, entre autre, le Canada et cette portion des territoires découverts par les Français à l'Est du Missisipi; on prétend tout simplement que nous sommes à l'Est du Missisipi, alors que nous ne sommes même pas dans le bassin de cette grande rivière; la chose est plutôt étrange ! C'est qu'on prétend que, par sa charte, la Baie d'Hudson était propriétaire du sol dans tout l'Ouest Canadien. Messieurs, nous affirmons ceci: que notre roi d'alors céda à leur roi un domaine plus grand qu'ils ne disent que ce n'est pas notre faute s'ils s'en sont laissé prendre la moitié et durent payer £300,000 — une bagatelle d'ailleurs, montrant bien la futilité des prétentions de la compagnie des rues Leadenhall à Lime—pour la ravoir—que ce n'est pas là une raison pour vouloir nous empêcher de bénéficier des termes des capitulations de Québec en 1759, et de Montréal en 1760, et du traité de Paris en 1763. Notre langue, nos amis les Anglais, a été parlée ici avant la vôtre; elle continuera à l'être. Nos enfants ont commencé à balbutier nos syllabes avant vos enfants les vôtres; ils continueront à le faire. Notre langue a été la première langue officielle du pays. Nous ne nous sommes rendus qu'à la condition qu'on nous la conserve, nous ne vous demandons que d'observer ce que vous et votre roi avez signé.

* * *

Par M. le professeur Albert Dayen

Dans ses magnifiques rêveries d'Italien de génie, Dante croyait avoir lu sur les portes de la cité infernale, ces mots terribles: *O toi che intrate, lasciate aqui sperenza!* Vous tous qui entrez, laissez ici toute espérance !... Sur la porte du club où l'on vous convie... où l'on *vous supplie d'entrer, messieurs*, au nom de la Patrie Canadienne... au nom de l'honneur commun... au nom du cœur, de l'esprit, de l'âme de vos enfants... que l'on voudrait abâtardir dans certaines écoles *ad hoc*, sur les portes du club, vous ne verriez que ces mots resplendir en lettres d'or: Paix, Fraternité !

Le but donc que l'on se propose d'atteindre est si grand et si noble, que ce serait une lâcheté que de se dérober quand on fait appel à notre bonne volonté.

Beaucoup, parmi nous, ont des enfants, des frères, des neveux dans les tranchées... Nous, pour une raison ou pour une autre, sommes loin de la grande lutte: notre âge, les infirmités, apparentes ou cachées; notre lieu de naissance, nous tiennent éloignés.... Mais, messieurs, tous les "Boches" ne sont pas en "Bochie."

Pas plus tard que ces jours derniers, vous avez pu lire dans un journal anglais de Winnipeg..................
....
qu'un certain Short (short, faut-il qu'il le soit, bon Dieu!) dans une grande réunion tenue dans un grand hôtel, a déclaré que "le salut du Canada"; ni plus, ni moins; le "salut du Canada" est dans la suppression pure et simple; oui, la suppression pure et simple de l'enseignement du français, dans les écoles. Rien que cela: la suppression du français, dans ce pays que nous avons découvert, fertilisé, arrosé de nos sueurs; arrosé du sang de nos martyrs: LaVérendrye et *Riel ! !* C'est monstrueux de bêtise, de lâcheté et d'ignorance!

Le tocsin sonne! Vous l'entendez par la voix... je devrais dire: le groupement de ces êtres... Et, écœurés devant tant de lâcheté et de bassesse, quelques hommes de cœur ont sonné le ralliement... Vous avez pu lire ces jours-ci, dans des journaux de langue anglaise, des aveux cyniques comme celui-ci: Nous nous moquons des vieux traités dont parlent les soutenants des écoles bi-lingues; ces traités, nous les jetterons au panier et ces écoles disparaitront... Ai-je raison de dire que tous les sans-honneur, les sans-paroles, les parjures ne sont pas à Berlin.... Et, un peuple qui supporterait de telles injures; un homme de langue française qui s'inclinerait devant ces tyranneux, ne serait-il pas lui-même le dernier des hommes?... Donc, quelques hommes de cœur ont sonné le ralliement... Vous avez entendu, l'autre dimanche, à Saint-Boniface, la grande voix qui était comme un écho, vibrant et magnifique, de cette voix, maintenant, hélas! à jamais éteinte: la voix des saintes luttes et des fières revendications du grand archevêque Langevin.

Devant ces ennemis; devant ces êtres sans honneur qui montent maintenant à l'assaut de la langue française, il faut opposer un groupe compact et fort; un groupe invincible....

Thiers disait que la République est le gouvernement qui nous divise le moins. Les fondateurs du club "Le Canada" nous disent: il est une chose qui nous suivra toujours et nous rendra invincibles: c'est le drapeau de nos libertés et de nos droits. Et bien, ce drapeau est celui qui flottera sur le cercle: *Le drapeau de la langue française!* C'est tout! Voilà notre programme. Peut-il ne pas rallier toutes les opinions?... Quel Canadien de langue française pourrait hésiter à s'y rallier?

AVIS

Attendu que les Commissaires du District Scolaire de Saint-Boniface, No. 1188, ont passé un règlement, No. 51, afin d'emprunter la somme de quatre-vingt-cinq mille dollars ($85,000.00) par l'émission et la vente de débentures pour l'agrandissement de l'Ecole Provencher, située dans le dit district.

Et attendu que les Commissaires du dit District Scolaire de Saint-Boniface No. 1188, suivant les dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, ont prié le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Boniface, de soumettre le dit Règlement No. 51 au vote des électeurs municipaux dûment qualifiés.

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, par un Règlement No. 1133, a décrété que le vote sur le Règlement No. 51 de la dite Commission Scolaire sera enrégistré, lundi, le 28 février, A.D. 1916, à partir de neuf heures du matin jusqu'à huit heures du soir de la même journée, et pour les fins de recevoir le vote des électeurs dûment qualifiés, des bureaux de votation seront ouverts aux heures sus-mentionnées, et aux endroits suivants :

QUARTIER No. 1

Bureau de Votation No. 1 au, ou près de la rue Laflèche et l'avenue Provencher.

QUARTIER No. 2

Bureau de votation No. 2 au, ou près du coin de l'avenue Taché et la rue LaVérendrye.

QUARTIER No. 3

Bureau de votation No. 3 à, ou près de l'Hôtel-de-Ville.

QUARTIER No. 4

Bureau de votation No. 4 au, ou près de la rue Kenny et la rue Marion.

QUARTIER No. 5

Bureau de votation No. 5 au, ou près du coin de la rue Marion et l'avenue Taché.

Son Honneur le Maire fera la nomination, à son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, à 5 heures de l'après-midi, le 26 février 1916, des personnes qui sont intéressées, soit pour promouvoir le passage du dit règlement ou s'y opposer, pour être présent aux différents bureaux de votation, et au compte final des votes par le Greffier de la Ville de Saint-Boniface, respectivement.

Et mercredi, le premier jour de mars, A.D. 1916, à son bureau à l'Hôtel-de-Ville, à midi, le dit Greffier fera le compte final des votes reçus pour ou contre le dit Règlement.

Daté à Saint-Boniface, Province du Manitoba, le 26ème jour de janvier, A.D. 1916.

J. B. COTE, Greffier.

14-16

REMERCIEMENTS

Mme Joyal remercie bien sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de son mari, M. David Joyal.

THEATRES

Walker.—Cette semaine vues animées "The High Road". Il y aura changement de programme, lundi et jeudi; prix de: 10, 15 et 25c; il y a trois représentations, à 2.30, 7 et 9 heures chaque jour.

Winnipeg.—Au théâtre Winnipeg, cette semaine, une troupe anglaise de retour d'un voyage dans l'ouest, répètera la pièce "The White Feather, drame d'espionage en Angleterre. Ce drame a été joué voilà plusieurs mois au Théâtre Walker et sur demande aura de nouveau cinq représentations, avec matinée samedi.

A l'*Orpheum*, rue Fort--Vaudeville; matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs.; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix: matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Claude Gillingwater et Mlle Stella Archer et une troupe, joueront "The Decision of Governor Locke; les quatre Sultana, quartette musical; comédie par Clarke et Verdi; Ed Morton-Clarke, Fred Warren et Effie Conley, danseurs; Valentine et Bell, bicyclistes; vues animées et orchestre.

Dominion, Ave. Portage Est, Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir, les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine :

Comédie, "The man from Mexico"; la semaine prochaine, "Merely Mary Ann."

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main ; trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Les trois sœurs Lloyd, Marie, Alice et Rosie, comédiennes; Volant et son piano; Pearson et Goldie, comédiens; Harry Tsuda, équilibriste; vues animées; Il. Holiday in Dexiland; danse et chant.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou à acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.

25 cts le pouce par insertion.

Avis aux fumeurs.—J'ai encore 150 livres de tabac Valiquette, Boivert et Quesnel que je vendrez à prix réduits. 21 avenue Provencher, Saint-Boniface. Joseph Hélie, chez le tailleur Viens. 16

M. J. A. Hébert de la Compagnie Bertrand-Hébert, a démenagé son bureau au No. 273½ avenue Portage (bâtisse Semi-Ready) où il continuera de s'occuper d'immeubles et d'assurances. Téléphone M. 4576. 16-18

A échanger.—1¾ acre de terrain, avec maison, dans le village de Thibaultville à échanger contre un bon automobile à cinq places. S'adresser au propriétaire du lot, M. A. J. Lavack, Ste-Anne. 14-17

A louer. — Une maison semi-moderne sur la rue Dumoulin. S'adresser au bureau du *Manitoba*.

A louer—Suite de 3 chambres, chambre de bain privée, dans le Bloc *Manitoba*. Possession immédiate. S'adresser au *Manitoba*, 42 Ave. Provencher.

A vendre.—File complète du *Manitoba*, depuis les 14 dernières années. S'adresser au bureau du *Manitoba*.

A louer—Une maison semi-moderne sur la rue Victoria. S'adresser aux bureaux du *Manitoba*.

COLLIN C. O. D. STORE

98 AVE. PROVENCHER

(*En face de l'Hôtel-de-Ville*)

FRUITS

Raisins verts, la livre..........	15c
Pommes, par caisse de 50 lbs. ..	$1.50
Oranges, la douzaine ..25c, 35c et	40c
Atacas, la livre	15c

LEGUMES

Oignons, la livre	4c
Tomates, la boîte	10c
Pois, Fèves vertes ou jaunes, Blé d'Inde, 3 boites pour	25c
Jell-O, 3 paquets pour	25c
Gelatine, 3 paquets pour	25c
Café pur, frais moulu, première qualité, la livre	28c

BOIS

Tremble, la corde	4.00
Cypress, la corde..............	5.00

FARINE

Nous vendons encore la farine à 20c par sac meilleur marché que le prix du moulin

Les commandes reçues par la malle sont exécutées promptement. Quotations fournies par correspondance. Marchandises de première qualité. Satisfaction garantie. Livraison faite promptement. *Téléphone Main* 6368.

AVIS

Concernant la succession de Joseph M. Mourd, décédé

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions du "Manitoba Trustee Act", à tous les créanciers, et à toute personne ayant des réclamations contre la succession du dit Joseph M. Mouard, décédé, qui mourut dans la municipalité de Saint Vital, en la province de Manitoba, le ou vers le 7ème jour de décembre, mil neuf cent quinze et dont l'exécution du testament a été remise à Joseph Arthur William Lane, agent d'immeubles, de la paroisse de Ste-Anne, en la province de Manitoba, par la cour de Surrogation de Saint-Boniface, en la province de Manitoba, d'envoyer poste payée, ou par remise, à Joseph Arthur William Lane, ou à J. A. Beaupré, au numéro 308, édifice McIntyre, de la cité de Winnipeg, au Manitoba, le au avant le 30 mars, 1916, leurs noms et prénoms, adresse et identification, et par écrit, les détails complets de leur réclamation, avec état de compte, la nature des garanties, s'il y en a, en leur possession, et cela dûment vérifié par une déclaration sous serment selon les statuts.

ET QU'AVIS SOIT PRIS qu'après le 30 mars 1916, le dit Joseph Arthur William Lane distribuera les biens du dit Joseph M. Mouard, décédé, entre les parties qui y auront droit, ne tenant compte que des réclamations dont il aura alors connaissance, et qu'il ne sera responsable d'aucune créance d'une personne ou de personnes dont il n'aura pas reçu avis au temps de la dite distribution.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 9ème jour de février, 1916.

Josepr Arthur William Lane, Exécuteur.
Par J. A. BEAUPRE, son Procureur.

15-16

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balson; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.